

Maternité et droit
La défense des droits des femmes en 2007

Actes de colloque de la
Conférence de l'Association nationale Femmes et Droit

Co-parrainée par

l'Université d'Ottawa

L'Institut d'étude des femmes

Les sections de droit civil et de common law de la Faculté de droit

La Chaire Shirley Greenberg sur les femmes et la profession juridique

L'École de traduction et interprétation

La Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques

Ottawa, 11-12 mai, 2007



Rapport rédigé par : Andrée Côté
Traduction : Julie Lassonde

Rapport mis en ligne sur www.nawl.ca

Cet événement a reçu le soutien de
la Fondation du droit de l'Ontario et de Condition féminine Canada



Table des Matières

Introduction

Thème 1: Mères au travail

- Améliorer les prestations de maternité et les prestations parentales
- Explorer la possibilité d'une prestation universelle complémentaire

Thème 2: Mères en famille

- Réformer le droit de la famille en matière de garde et de droits d'accès
- Arbitrage, religion et droit de la famille
- La protection du patrimoine familial au Québec
- Une protection inadéquate pour les conjoints de fait

Thème 3: Maternité et citoyenneté

- Les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves
- La réunification familiale pour les aides familiales résidentes
- Réforme juridique pour les mères lesbiennes

Thème 4: Les obligations de l'état à l'égard des mères

- Les services de garde et l'égalité des femmes
- Les politiques fiscales et le modèle traditionnel de la famille
- Défendre les droits des mères

Thème 5: Résister au ressac anti-féministe

Thème 6: Défendre les droits des femmes avec un budget restreint

Conclusion



Introduction

« Même si beaucoup de choses ont changé depuis que ma mamie a eu son premier enfant, il y a 70 ans, une chose n'a pas changé et n'aura toujours pas changé lorsque mes filles seront en âge de pouvoir devenir mères: les enfants ont besoin qu'on s'occupe d'eux. Et pour l'instant, ceux qui s'en occupent, que ce soit des mères, pères, travailleuses en garderie ou autres, se retrouvent à subir un désavantage économique ou social... »

- Lorna Turnbull, Conférence d'ouverture

L'Association nationale Femmes et Droit a organisé une conférence à Ottawa les 11 et 12 mai derniers, sur le thème **Maternité et droit : La défense des droits des femmes en 2007**. Plus de 150 femmes du Québec et du reste du Canada se sont rassemblées pour discuter des politiques, programmes et réformes que l'on doit mettre en place afin de promouvoir le droit à l'égalité des mères. Les présentations des conférencières ont été publiées et distribuées aux participantes lors de la conférence, et sont disponibles sur le site web de l'ANFD à www.anfd.ca.

Les lois et les politiques sociales contribuent à l'inégalité des mères et des aides familiaux parce que beaucoup du travail réel de mère est invisible et n'est donc pas valorisé. Même à l'heure actuelle, les femmes avec des enfants ont un revenu moyen, pour l'ensemble de leur vie, beaucoup moins élevé que les femmes sans enfants (jusqu'à 60% de moins que celles-ci) et, bien sûr, moins élevé que les hommes. Certaines études suggèrent que ce montant peut atteindre un million de dollars sur la période de la vie d'une mère. Les obstacles auxquels toutes les mères sont confrontées se font encore plus ressentir dans le cas des mères qui souffrent aussi d'autres formes de discrimination (race, habileté physique, orientation sexuelle ou statut économique).

- Lorna Turnbull

Les présentations touchaient à beaucoup de questions importantes pour les mères : l'amélioration des prestations de maternité et parentales, la réforme du droit de la famille pour promouvoir la sécurité et l'égalité des femmes, l'interdiction de l'arbitrage religieux en droit de la famille, la protection du patrimoine familial au Québec, l'accès des femmes autochtones aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves, la réunification familiale pour les aides familiales résidentes, les droits parentaux des mères lesbiennes, les services de garde d'enfants universels, les politiques fiscales et l'égalité entre les sexes, ainsi que les mesures nécessaires à l'élimination de la pauvreté des mères monoparentales.



« ... nous devons continuer à faire un effort pour comprendre ce que l'égalité incluant les mères veut dire. Nous devons aussi continuer à lutter pour être valorisées pour tout ce que nous faisons, pour notre travail de mère autant que pour tout autre travail, et ce, pour notre bien-être et pour celui de nos enfants. »
- Lorna Turnbull

La deuxième journée de la Conférence, l'ANFD a lancé le débat avec ses membres et alliées sur la façon de continuer à faire des pressions auprès du gouvernement fédéral et de proposer des réformes législatives féministes dans le contexte politique actuel. Étant donné les changements au mandat et aux critères de financement du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, il est urgent que l'ANFD et d'autres groupes de femmes développent de nouvelles façons d'organiser le lobby féministe, et ce, avec un budget restreint. Fort heureusement, la conférence a généré une panoplie d'idées et de stratégies à ce sujet.

Le 14 mai 2007, environ 40 participantes à la conférence se sont jointes au ***Lobby de la Fête des mères sur la Colline du Parlement*** de l'ANFD. Celles-ci ont présenté aux députés de tous les partis politiques quelques unes des priorités ayant émergé des discussions de la fin de semaine de conférence. Un résumé des réformes proposées aux député-e-s que nous avons rencontrés est disponible sur notre site web.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, un bref compte rendu de thèmes et enjeux abordés lors de cette Conférence. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les femmes qui ont accepté de préparer des présentations pour cette Conférence, ainsi que les bénévoles qui ont fait de cette rencontre un grand succès.



Thème 1: Mères au travail

Avant et après le travail que représente l'accouchement, la plupart des femmes sont sur le marché du travail rémunéré. L'ANFD a toujours été très impliquée dans les campagnes pour l'égalité des femmes au travail. Plus particulièrement, nous avons lutté pour une loi fédérale sur l'équité salariale, pour une meilleure protection contre toutes les formes de discrimination au travail, pour l'augmentation du salaire minimum et pour un service universel de garde d'enfants financé par le gouvernement fédéral.

Lors de notre rencontre, les conférencières se sont concentrées sur l'amélioration des prestations de maternité et parentales et sur la possibilité d'adopter une prestation universelle complémentaire pour toutes les mères.

Améliorer les prestations de maternité et les prestations parentales

« Nous devons améliorer le régime actuel qui n'est pas équitable pour toutes les femmes. » – Rachel Cox

Maître Rachel Cox a présenté au nom du Groupe de travail sur l'amélioration des prestations maternité et parentales, l'analyse développée par l'ANFD au sujet des lacunes et problèmes que comporte le régime actuel.

« Dans le Nord-Ouest, les femmes n'ont pas la possibilité de travailler assez longtemps pour accumuler le nombre d'heures requis pour être admissibles à l'assurance-emploi. » - une participante

Rachel a résumé les recommandations clés issues de l'atelier pancanadien de l'ANFD sur l'amélioration des prestations de maternité et parentales, ayant eu lieu la veille, soit le 10 mai 2007. En bref, l'ANFD recommande que les prestations de maternité et parentales continuent de relever de la *Loi sur l'assurance-emploi* mais qu'on y apporte des changements importants.

« Si les femmes pouvaient « revenir en arrière » de trois à cinq ans afin de recevoir des prestations correspondant, proportionnellement, aux 12 meilleures semaines de travail durant cette période, plusieurs femmes qui sont actuellement inadmissibles pourraient enfin profiter du régime. » - une participante

Allonger la période de référence de 3 à 5 ans fait partie des propositions de l'ANFD. Le régime devrait aussi couvrir les travailleuses et les travailleurs autonomes. Nous devrions créer des prestations spécifiquement pour les pères, ou pour les seconds parents dans les relations entre personnes de même sexe, comme c'est le cas au Québec, afin d'encourager leur participation aux soins des enfants. Pour rendre le régime encore plus accessible, le critère d'admissibilité devrait aussi être réduit à 360 heures.



De plus, nous devrions abolir la période d'attente de deux semaines avant la réception de prestations et augmenter le taux de prestation à 70% du revenu habituel. Les prestations devraient être calculées à partir des 12 meilleures semaines de travail de la période de référence de 3 à 5 ans. Nous devrions augmenter le maximum de revenu annuel assurable et améliorer le supplément pour les familles à faible revenu.

Un rapport complet de cet atelier ainsi qu'un document d'analyse faisant état de nos recommandations sont disponibles sur notre site web à www.anfd.ca.

Explorer la possibilité d'une prestation universelle complémentaire

Hélène Cornellier, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) au Québec, a résumé l'esprit de la campagne québécoise pour une loi distincte sur les prestations parentales, une loi qui a éventuellement été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2001, en nous rappelant leur slogan: « Enfanter n'est pas chômer ».

Elle a aussi expliqué quelques unes des recommandations de son organisation pour une prestation universelle complémentaire dont pourraient bénéficier les femmes exclues du système actuel, et pour celles qui reçoivent des prestations insuffisantes. En bref, la prestation hebdomadaire minimale proposée par l'Afeas équivaudrait à 70% du salaire minimum pour une semaine de 40 heures, c'est-à-dire 224\$ par semaine (selon le salaire minimum du Québec le 1^{er} mai 2007, c'est-à-dire 70% x 8,00\$ x 40 heures).

Les personnes suivantes recevraient cette prestation « universelle » : les mères et les pères exclus du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou du régime fédéral d'assurance-emploi (a.-e.), incluant les travailleuses à temps partiel et saisonnières, les étudiantes, les mères à la maison et les travailleuses autonomes, ainsi que les parents admissibles au régime québécois ou fédéral, dont les prestations n'atteignent pas 70% du salaire minimum. Au Québec par exemple, le régime couvrirait les prestataires dont le revenu de 2006 se situait entre 2 000\$ et 16 120\$.

Ces recommandations posent certains défis en matière de juridiction provinciale et fédérale et n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus parmi les participantes. Pour en savoir plus, on peut consulter le rapport de l'atelier du 10 mai sur notre site web : www.anfd.ca.

Thème 2: Mères en famille

Depuis des années, l'ANFD travaille sans relâche pour assurer le respect du droit à l'égalité des femmes en droit de la famille. Nous avons été très impliquées dans la lutte pour l'amélioration de la pension alimentaire pour enfant. Au cours de la dernière décennie, nous avons consulté un nombre considérable de femmes afin d'identifier des façons d'améliorer la *Loi sur le divorce* en matière de garde et de droits d'accès aux



enfants. L'ANFD a aussi été très active lors de la campagne contre l'arbitrage religieux en droit de la famille. Plus récemment, nous avons commencé à réfléchir sur la « privatisation » croissante du droit de la famille et la pertinence d'une loi d'ordre public, comme il en existe une au Québec, afin de protéger le patrimoine familial.

Réformer le droit de la famille en matière de garde et de droits d'accès

« La priorité des femmes qui ont des enfants et qui quittent une relation abusive est d'assurer le bien-être de leurs enfants. Pour certaines d'entre elles, ceci vient avant leur propre sécurité ou toute autre préoccupation. La loi ne rend pas justice à ces femmes. » - Pamela Cross

Pamela Cross est une avocate spécialisée en droit de la famille et elle est présentement directrice de la défense des droits et des politiques publiques de l'organisation YWCA Canada. Elle est aussi une collaboratrice de longue date de l'ANFD. Pamela a commencé par résumer les aspects problématiques des dispositions actuelles de la *Loi sur le divorce*, en particulier en ce qui concerne la notion de « contact maximal » avec les deux parents.

« L'ANFD revendique des changements à ce sujet depuis longtemps. L'organisation recommande que le test du meilleur intérêt de l'enfant soit mis sur papier et que l'on tienne compte de la violence contre les femmes lorsque vient le temps de prendre des décisions côté garde et droits d'accès aux enfants. »
- Pamela Cross

Pamela a résumé les récents changements au droit ontarien à ce sujet. La loi requiert maintenant explicitement de tenir compte de la violence familiale lors de l'évaluation du meilleur intérêt de l'enfant. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer le succès de ce changement, il s'agit tout de même d'une possibilité intéressante à explorer au niveau fédéral. On pourrait amender la *Loi sur le divorce* de façon à obtenir une exigence similaire.

« Les avocats de droit de la famille n'invoquent pas assez la Charte. Les arguments fondés sur l'égalité doivent être faits. » - Pamela Cross

Arbitrage, religion et droit de la famille

« Le recours à la charia fut une réponse simpliste au racisme et au sexisme auxquels les musulmans font face dans notre société. » - Alia Hogben

Alia Hogben, directrice générale du Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM), a résumé et expliqué le contexte de la campagne dirigée par son organisation, en collaboration avec l'ANFD et plusieurs autres groupes, contre le recours à l'arbitrage religieux en droit de la famille.



« J'ai réalisé que mon mari et l'imam s'étaient rencontrés sans moi. J'ai dû supplier mon mari pour obtenir le divorce. Finalement, c'est seulement lorsque j'ai menacé de révéler son comportement publiquement qu'il me l'a accordé. »

- une participante

« Il est inacceptable de moins valoriser les droits des femmes que les droits religieux. La liberté de religion et le multiculturalisme devraient tous deux s'articuler sur la prémisse de l'égalité des femmes. » - Alia Hogben

En 2006, après deux ans de combat, le CCFM et d'autres membres de la Coalition contre l'arbitrage religieux (*No Religious Arbitration Coalition*) ont gagné leur lutte. Une loi omnibus a été adoptée en Ontario et requiert désormais que les décisions en droit de la famille soient faites exclusivement en vertu du droit provincial et fédéral. Le CCFM fait maintenant de l'éducation populaire sur le droit de la famille auprès des femmes musulmanes, en explorant les différences entre le droit personnel musulman et le droit de la famille canadien.

« Ce que nous avons appris, c'est que nous n'aurions pas pu gagner cette bataille seules. » - Alia Hogben

La protection du patrimoine familial au Québec

Marie-Claire Belleau, professeure de droit de la famille à l'Université Laval, a résumé la raison d'être et les règles du *Code civil du Québec* sur le patrimoine familial. Jusqu'en 1964, on a déclaré « l'incapacité juridique » des femmes mariées, sauf si celles-ci étaient mariées en vertu du régime de la « séparation de biens ». Ce régime est donc devenu très populaire. Cependant, lorsque le divorce est devenu accessible, en 1968, les femmes mariées en vertu du régime de la séparation de biens se sont retrouvées dans la pauvreté parce que la plupart de leurs biens étaient enregistrés sous le nom de leur mari. Les tribunaux ne leur ont accordé aucune compensation car ceux-ci refusaient de reconnaître la doctrine de la fiducie induite des faits (*constructive trust*), évoquant plutôt le caractère sacro-saint du contrat de mariage.

« La sacro-sainte liberté contractuelle était utilisée pour éviter de donner des droits à la femme mariée. » - Marie-Claire Belleau

En 1989, les dispositions du *Code civil* sur le patrimoine familial furent adoptées. Personne ne pouvait désormais s'exclure de l'application de ces dispositions et un couple marié ne pouvait signer d'entente pré-nuptiale pour éviter l'obligation du partage du patrimoine familial lors du divorce. Ces dispositions reconnaissent donc que le mariage est une entreprise conjointe entre deux partenaires égaux qui se sont engagés à être solidaires l'un envers l'autre. Elles reconnaissent la valeur du travail non rémunéré des femmes et l'importance d'ajuster les revenus inégaux.



Étant donné la tendance actuelle aux ententes pré-nuptiales, le concept du patrimoine familial pourrait servir de modèle aux autres provinces afin de protéger l'époux le plus vulnérable, le plus souvent la femme.

Une protection inadéquate pour les conjoints de fait

Une participante à la conférence a soulevé le problème très difficile auquel plusieurs conjointes de fait font face après la séparation : celles-ci croient avoir droit à la résidence familiale et à la pension de leur conjoint mais, plus souvent qu'autrement, elles n'y ont pas droit.

« Je termine une relation d'une durée de 24 ans. Lorsque mon mari m'a quittée pour aller vivre avec sa nouvelle compagne, j'ai réalisé que je n'avais pas les mêmes droits que les femmes mariées... J'ai maintenant dû hypothéquer ma maison et ça va me prendre 25 ans pour la payer. Je suis mécontente de ne pas avoir reçu de paiement forfaitaire à même sa pension pour payer ma maison et passer à autre chose. » - une participante

Comme l'a expliqué la présidente du panel, la professeure Karen Busby de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba, les seules provinces qui ont adopté une loi pour protéger le patrimoine familial des conjoints de fait sont la Saskatchewan, le Manitoba, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Elle nous a fait remarqué que, dans la récente décision *Walsh*, la Cour suprême a affirmé que les conjoints de fait « choisissent » ce type de relation et que les tribunaux peuvent présumer que la raison pour laquelle ils ne se marient pas est justement pour éviter d'être couverts par le droit de la famille en matière de biens matrimoniaux.

« J'ai vécu une relation plutôt traditionnelle. J'ai déménagé trois fois pour la carrière de mon mari et je me suis occupée de notre fille. Plus la relation est inégale durant la cohabitation, plus vous serez désavantagée. » - une participante

La question des droits des conjoints de fait est un des domaines qui suscitent le plus de questions et d'appels à l'aide auprès de l'ANFD, tout comme les problèmes reliés à la garde et aux droits d'accès aux enfants. Il s'agit très certainement d'un domaine du droit qui doit être réformé.

Thème 3: Maternité et citoyenneté

Le colonialisme, le racisme et l'homophobie ont créé un héritage juridique qui persiste en droit canadien. Ces formes de domination et d'oppression ont un impact direct sur la vie des femmes autochtones, immigrantes et lesbiennes. Encore aujourd'hui, à cause de cet héritage, ces femmes sont parfois traitées comme des citoyennes de seconde classe. Et



c'est souvent lorsqu'elles deviennent mères que leurs droits fondamentaux sont bafoués de la façon la plus cruelle.

Les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves

Elizabeth Bastien, de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), a résumé les règles concernant l'accès aux biens immobiliers dans les réserves, telles que prévues par la *Loi sur les indiens*. Cette loi ne prévoit pas de fief simple (*fee simple*). Dans plusieurs réserves, on alloue plutôt des « certificats de possession », et ce, historiquement, seulement à des hommes. De plus, le droit de la famille provincial ne s'applique pas dans les réserves. Conséquemment, lorsque les femmes autochtones vivant sur réserve quittent leur époux, elles perdent aussi très souvent le droit de continuer à habiter dans la résidence familiale. De plus, puisqu'il y a une pénurie de logement dans les réserves, les femmes sont souvent forcées à quitter leur communauté. Trop souvent, elles se retrouvent alors sans abri et vivant dans la pauvreté la plus totale dans les grandes villes.

L'AFAC travaille sur ce problème depuis 20 ans. En septembre 2006, le gouvernement conservateur a annoncé qu'il désirait organiser une consultation afin de voir comment améliorer la situation. L'AFAC et la représentante ministérielle spéciale qui a reçu le mandat de mener à bien ces consultations ont donc traversé le pays pour rencontrer et écouter les femmes.

« Le gouvernement a dit: « Vous avez trois mois pour parler à tout le monde. Acceptez-vous, oui ou non? » Alors on a dit oui. On a fait le tour du pays. Ce sont les communautés elles-mêmes qui ont identifié les solutions. C'était l'approche de l'AFAC et c'était beaucoup de travail. Les femmes étaient géniales par contre. Certaines femmes venaient de rompre une relation difficile. D'autres femmes ont pris beaucoup de risques pour venir nous parler. » - Elizabeth Bastien

Le gouvernement mettait l'accent sur la législation mais l'AFAC a insisté pour dire que les femmes ont aussi besoin de logement, d'accès à la justice, de moyens de communication, d'éducation et de mécanismes de soutien divers pour que la loi soit efficace.

« Nous recommandons, en plus de ces mécanismes de soutien, une loi à court terme ou provisoire protégeant les droits des femmes aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves, avec une clause permettant aux Premières Nations qui ont déjà adopté leur propre législation à ce sujet de s'exclure. Les femmes n'ont jamais voulu une loi provinciale mais bien une loi fédérale puisque les lois provinciales ne traitent pas toutes les conjoints de fait de la même façon.» - Elizabeth Bastien



En mars 2007, Madame Wendy Grant-John déposait le *Rapport de la représentante ministérielle sur les questions liées aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves*, un imposant document de 500 pages.

La réunification familiale pour les aides familiales résidentes

« J'ai commencé à aider les femmes à se mobiliser en créant l'organisation PINAY après que mes trois enfants m'aient encouragée à comprendre pourquoi je travaillais au Canada pour subvenir à leurs besoins aux Philippines. »

- Evelyn Calugay

Evelyn Calugay, présidente de PINAY, une organisation montréalaise défendant les droits des travailleuses philippines, a décrit l'impact de la législation sur l'immigration, sur les aides familiales résidentes.

« Le travail d'aidante à domicile constitue de l'esclavage pur. PINAY a reçu plusieurs plaintes d'abus verbal, sexuel et physique. Nous avons rescapé des femmes de situations horribles. Certaines d'entre elles travaillaient onze heures par jour, sept jours par semaine. Certaines familles amenaient leur aide familiale en Floride durant leurs vacances et prétendaient que c'était aussi ses vacances. On s'attend à ce que les aides fassent le ménage, le lavage et le jardinage, qu'elles soient chauffeur, promeneuse de chien et masseuse occasionnelle pour l'homme de la maison, qu'elles fournissent des services professionnels d'infirmerie, de tutorat, d'informatique et de comptabilité pour leur employeur – pour moins que le salaire minimum. »

- Evelyn Calugay

Evelyn a expliqué que les aides familiales ont peur de dénoncer cet abus: *« La plupart d'entre elles gardent le silence de peur d'être déportées »*. Il est difficile de changer d'employeur parce qu'un nouveau permis de travail coûte 325\$ et que les femmes n'ont pas le droit de travailler durant les nombreux mois d'attente de leur nouveau permis.

Elle a conclu que ceci constitue une politique discriminatoire qui divise les travailleurs et travailleuses du Canada. Ce système doit être repensé. Les travailleuses domestiques devraient avoir les mêmes droits que les autres travailleurs canadiens : salaires décents, sécurité d'emploi et dignité. PINAY recommande l'abolition du Programme des aides familiaux résidents, ou, dans l'alternative, demande que les permis de travail ne soient pas restreints à un employeur spécifique, que les femmes soient reconnues comme travailleuses qualifiées et que l'exigence de résidence chez l'employeur soit abolie.

Réforme juridique pour les mères lesbiennes

Susan Boyd et Fiona Kelly, professeures à la Faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique, ont fait de la recherche sur les besoins particuliers des mères lesbiennes. Elles ont aussi commencé à développer des propositions de réforme pour



protéger les droits des mères lesbiennes « non-biologiques », n'ayant pas elles-mêmes accouché des enfants.

« Le gouvernement de la Colombie-Britannique a commencé à réviser ses lois sur les droits des parents et notamment sur la garde et les droits d'accès aux enfants. C'est le moment idéal de faire des propositions d'améliorations au droit de la famille pour l'ANFD. » - Susan Boyd

Dans certaines provinces, les mères lesbiennes ont gagné le droit d'inscrire leur nom sur les certificats de naissance et en Ontario, le tribunal a récemment reconnu le fait qu'un enfant puisse avoir trois parents.

« Le droit a tendance à mettre l'accent sur les liens génétiques entre le père et l'enfant, comme ce fut le cas dans l'arrêt Trociuk par exemple. Les mères lesbiennes ne veulent pas nécessairement toutes que le père génétique devienne aussi le père de leur enfant d'un point de vue juridique. » - Susan Boyd

Dans le cadre de cette recherche, Fiona Kelly a fait 36 entrevues avec des mères lesbiennes. Il en est ressorti trois pistes pour la réforme législative: l'importance de reconnaître l'intention d'un couple de femmes lesbiennes d'entreprendre un projet parental conjoint; la question de savoir si plus de deux personnes devraient pouvoir être reconnues comme parents, légalement; et l'importance de clarifier les droits et les responsabilités des donneurs de sperme connus.

« Le modèle qui ressort de cette recherche est celui de la famille nucléaire intentionnelle comme formule de base, avec la possibilité d'opter pour un modèle à trois parents afin de refléter réellement qui s'occupe des enfants. »
- Fiona Kelly

Thème 4: Les obligations de l'état à l'égard des mères

Le rapatriement de la Constitution en 1982 et l'inclusion de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la Constitution, a fondamentalement transformé notre contrat social. L'État canadien a maintenant l'obligation de respecter et de promouvoir les droits humains de toutes les femmes. Plus précisément, ceci veut dire que non seulement le gouvernement doit s'abstenir d'adopter des lois discriminatoires à l'égard des femmes, mais il doit aussi agir de manière proactive et adopter des programmes nécessaires à l'élimination des obstacles à la participation égale des femmes dans la société.

Les services de garde et l'égalité des femmes

Jody Dallaire, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE), a commencé à s'impliquer dans le mouvement féministe lorsqu'elle est devenue mère.



« Je suis devenue impliquée dans la cause des femmes comme maman. Avant d'avoir un enfant, je n'avais pas vécu d'inégalités. Mes parents m'ont enseigné que j'avais les mêmes droits et les mêmes obligations que les hommes. J'ai réalisé comme jeune mère que ce n'était pas le cas. » - Jody Dallaire

Elle a rassemblé les mères de sa région pour former la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick, et, au niveau national, elle s'est jointe à l'ACPSGE, un groupe bilingue de parents, d'étudiants et d'universitaires. L'ACPSGE lutte pour un service de garde national et pour un système d'éducation préscolaire accessible, universel et de haute qualité, avec une bonne rémunération pour les travailleuses (à l'heure actuelle, les travailleuses en garderie gagnent environ 62% du salaire moyen des femmes).

Investir dans les services de garde est une priorité pour supporter le développement des enfants et pour aider les parents à équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles. De façon générale, on devrait aussi valoriser l'éducation dès le plus jeune âge. Selon un rapport de 2006 de l'Organisation de coopération et de développement économique, la désorganisation des programmes de garde d'enfants au Canada nous place en fin de liste par rapport à d'autres pays. Le Canada est au dernier rang des 14 pays évalués pour ce qui est de la proportion des dépenses publiques en matière de services de garde par rapport au produit national brut. Le Canada est aussi au dernier rang de 20 pays en ce qui concerne l'accès des 3 à 6 ans à des services de garde de qualité. C'est une honte.

« J'ai un fils de 14 ans et une fille de 12 ans. Lorsque je les ai eus, j'ai seulement pu prendre un congé de maternité de six mois. Trois mois plus tard, j'avais déjà épuisé les services de neuf gardiennes différentes. Je n'arrivais pas à trouver une garderie qui prenne des enfants de moins de deux ans. Alors un groupe d'entre nous avons mis sur pieds une garderie – la première garderie en milieu de travail dans le temps que le Nunavut faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest. C'est là que j'ai réalisé combien les garderies coûtent cher, surtout dans les communautés rurales et éloignées. Il y a eu des années où j'ai ramassé entre 10 000\$ et 15 000\$ de plus pour la garderie que ce que je gagnais. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a pas d'infrastructure pour les services de garde. » – une participante

On devrait aussi tenir compte des besoins différents en matière de services de garde qui existent dans les communautés rurales, comme pour des services multi-âge, par exemple.

« Le système actuel est inaccessible. Les frais de garde peuvent coûter entre 1000\$ et 1300\$ par mois. Le système encourage les femmes à rester à la maison. Mais si on reste à la maison, le prix à payer est encore plus élevé lorsqu'on tente de retourner sur le marché du travail. Les conséquences à long terme sont dangereuses. » – une participante



L'ACPSGE veut que tous les niveaux de gouvernement prennent leurs responsabilités pour bâtir un système de garderies à but non lucratif qui mette l'accent sur la qualité des services. C'est un projet économiquement viable pour le Canada. L'objectif visé par l'organisation est d'avoir un programme universel de services de garde fonctionnel en 2017. C'est pourquoi l'ACPSGE est en faveur du Projet de loi C-303 qui propose des standards nationaux pour les services de garde et l'éducation préscolaire fournis par les provinces. Les provinces seraient tenues de respecter ces normes comme condition pour de recevoir un financement du gouvernement fédéral (tout en respectant l'autonomie du Québec à ce sujet).

Les politiques fiscales et le modèle traditionnel de la famille

« Les femmes n'échappent toujours pas au fait que la structure de l'impôt est implicitement fondée sur le genre. » – Kathey Lahey

Kathleen Lahey, professeure de droit à l'Université Queens, propose une analyse très instructive de l'impact des politiques fiscales canadiennes sur les femmes. Nos politiques fiscales actuelles renforcent le modèle traditionnel de la famille et la dépendance économique des femmes. Depuis 1986, l'écart salarial entre les hommes et les femmes n'a pas beaucoup changé. On observe toujours le même diagramme avec le même tracé. Lorsque les femmes atteignent l'âge de 50 ans, elles gagnent seulement 67% du salaire des hommes. L'écart grandit avec l'âge. Voilà le portrait de la pauvreté des femmes canadiennes.

« Nos politiques fiscales actuelles n'offrent aucun support aux personnes célibataires ou à faible revenu. Notre système n'aide que les familles dans lesquelles une seule personne gagne un revenu qui supporte un ou plusieurs autres dépendants. » – Kathey Lahey

Toutefois, la pire politique fiscale, en ce qui concerne la discrimination contre les femmes, reste le taux d'imposition. Le taux d'imposition minimal a été augmenté de 6% à 17% en 1988, ce qui a mis un poids sur les épaules des femmes qui représentent la plus grande part des contribuables à faible revenu.

*« On entraîne les femmes dans une économie différente de celle des hommes. »
- Kathey Lahey*

D'autres dispositions de notre *Loi sur l'impôt* ont un effet négatif sur les femmes. Certaines dispositions amalgament les revenus des membres d'un couple et se basent sur leur revenu global pour limiter leurs avantages fiscaux. D'autres dispositions, comme par exemple l'exemption fiscale pour le travail non rémunéré des femmes, procurent des avantages fiscaux à la famille mais forcent les femmes à rester à la maison parce qu'il devient alors plus « profitable » pour la famille qu'elles se concentrent sur le travail domestique non rémunéré.



« Nous devons arrêter de forcer les femmes à se tourner vers la dépendance et le travail non rémunéré. » - Kathey Lahey

Défendre les droits des mères

« Je suis une mère sans enfant – une citoyenne féministe qui croit que nous devrions tous et toutes prendre nos responsabilités face au bien-être de toutes les femmes, de toutes les mères et de tous les enfants. » - Shelagh Day

Shelagh Day, co-directrice de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, directrice du Poverty and Human Rights Centre à Vancouver, et conseillère spéciale en matière de droits de la personne de l'ANFD, nous rappelle que le Canada a plusieurs obligations en vertu des traités internationaux de droits de la personne. Cependant, ces obligations ne sont pas mises en application de manière équitable envers toutes les femmes au Canada. Si nous lisions ces traités en remplaçant le mot « femmes » par le mot « mères », nous réaliserions que les stéréotypes féminins, et plus particulièrement les stéréotypes reliés au rôle de mère, nous empêchent d'atteindre l'égalité entre les genres. Le Canada doit se pencher sur ce problème, surtout en ce qui concerne les mères monoparentales.

Il y a un nombre croissant de mères monoparentales au Canada, et ce nombre est encore plus élevé dans les communautés autochtones et racialisées. Dans un sens, c'est un succès du féminisme. Les femmes peuvent maintenant choisir leurs partenaires sexuels et leurs partenaires de vie. Par contre, on ne se surprendra pas d'apprendre qu'un grand nombre de ces mères aient recours à l'aide sociale.

« Je suis une mère seule. Je suis arrivée au Canada d'un pays en guerre, avec trois ados. J'ai poursuivi mes études mais il fallait apprendre la langue et travailler. J'ai été sur le bien-être social, dans un quartier invivable, avec 15 000\$ pour faire vivre trois enfants. C'était pire que dans mon pays, sauf pour la sécurité. À un moment donné, j'ai craqué. » – une participante

Un enfant qui vit avec une mère monoparentale a plus de chance d'être pauvre qu'un enfant grandissant au sein de n'importe quel autre modèle familial. L'état n'offre que deux choix aux femmes : rester prises dans des relations dysfonctionnelles ou être pauvres. Fuir la violence signifie maintenant de vivre dans la pauvreté. L'état « légifère » en quelque sorte la pauvreté des femmes.

En 2002 par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait des coupures au taux de prestations d'aide sociale et a modifié sa définition du concept d'« aptitude au travail », ce qui force désormais les mères à accepter n'importe quelle possibilité d'emploi dès que leur plus jeune enfant a atteint l'âge de 3 ans. En même temps, les frais



de scolarité et le coût des services de garde ont augmenté, ce qui bloque l'accès des mères à des emplois plus payants.

« Les comités de l'ONU affirment que le Canada ne répond pas aux exigences des traités. » – Shelagh Day

Au cours de la dernière décennie, l'ANFD et l'AFAI ont défendu la situation des femmes vivant en-dessous des normes énoncées dans le droit international du droit de la personne. Il y a maintenant consensus parmi les comités de l'ONU à savoir que le Canada manque à ses obligations en vertu des traités. Maintenant que nous en avons la preuve, nous devons faire pression auprès du gouvernement pour amender nos lois et faire respecter les droits humains des femmes, incluant ceux des mères monoparentales. La liberté des mères monoparentales est la liberté de toutes.

Thème 5: Résister au ressac anti-féministe

Les participantes ont passé la deuxième journée de la conférence de l'ANFD à analyser l'impact des récentes politiques fédérales sur les groupes de promotion de l'égalité des femmes et à développer des stratégies d'action. Les représentantes de groupes de femmes du Québec et du reste du Canada travaillent sur les questions clés reliées aux droits des femmes autochtones, à la pauvreté, à la violence, aux droits des travailleurs et aux droits de la personne. Elles ont témoigné des difficultés auxquelles elles font face et ont proposé une panoplie de stratégies pour contrer le ressac actuel. Comme l'a si bien dit notre conférencière principale Lorna Turnbull, nos enfants nous demandent encore : « Maman, est-ce qu'on arrive bientôt? » Et, malheureusement, le chemin est encore long. Mais à la conclusion de la conférence, nous nous sommes tout de même entendues pour dire que « nous allons arriver à destination! »

Comme l'a expliqué Louise Riendeau du Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour femmes, les récentes coupures du gouvernement fédéral au financement de la recherche et du lobby féministe restreignent gravement le travail des militantes pour les droits de la personne.

« Ces mesures nuisent à celles qui luttent pour les droits des femmes. »
– Louise Riendeau

Elle explique que son organisation s'est toujours fiée à la recherche et à l'analyse de l'ANFD pour comprendre l'impact des réformes juridiques fédérales sur les femmes, surtout dans le domaine du droit de la famille et du droit criminel. Plusieurs autres participantes partageaient cette pensée.

« Nous nous fions sur des groupes tels que l'ANFD, l'AFAI, l'ICREF et le CCFM pour nous tenir informées et pour promouvoir nos droits. » – Edeltraud Neal



Sheila Genaille, du Conseil national des femmes Métisses, a informé les participantes que son organisation ne recevait aucun financement de base et que les femmes Métisses et Inuit étaient exclues de l'accord de Kelowna. Celles-ci sont donc exclues des mécanismes de consultation développés par le gouvernement fédéral. La récente politique de Condition féminine Canada qui consiste à ne pas financer la défense des droits des femmes ne fera qu'empirer leur situation. Le Conseil national des femmes Métisses est d'ailleurs en plein litige pour contester la politique fédérale de ne pas les consulter par rapport aux questions affectant leur collectivité.

Joyce Hancock, présidente sortante du *Newfoundland and Labrador Advisory Council on the Status of Women*, et maintenant associée à la coalition *Newfoundland and Labrador Feminist Coalition*, nous rappelle l'histoire de la lutte du mouvement des femmes pour le financement fédéral depuis le rapport de la Commission royale sur le statut de la femme de 1970. Elle nous a rappelé les rassemblements des années 1990 qui ont permis d'arrêter les coupures fédérales au financement de Condition féminine Canada pour les groupes de femmes et qui ont permis de surveiller certains de nos gains depuis ce temps-là.

« Nous devrions surveiller comment les gouvernements provinciaux vont réagir aux coupures au financement des groupes de femmes. Ils risquent de s'inspirer des politiques Harper et eux aussi d'abdiquer leur responsabilité face au financement des groupes qui font la défense et la promotion des droits à l'égalité des femmes. » – Joyce Hancock

Joyce a lancé un appel aux participantes à s'organiser au niveau local pour résister aux nouvelles politiques fédérales, et à articuler leurs luttes en utilisant le vocabulaire de l'égalité des femmes.

« Pourquoi avons-nous de l'argent pour la guerre et non pas pour les femmes? »
- une participante

Eileen Morrow, de l'*Ontario Association of Interval & Transition Houses*, nous a rappelées que plusieurs ministres clés du gouvernement Harper furent aussi ministres au sein du gouvernement conservateur ontarien de Mike Harris en 1995. Pensons à John Baird et James Flaherty. Eileen a résumé les ravages causés par la coupure du tiers du budget provincial.

« Après 30 à 35 ans de services d'hébergement pour femmes, les gens pensent que c'est le gouvernement qui les a créés. Il faut se rappeler que sans le militantisme et les rassemblements de femmes, nous n'aurions pas de maisons d'hébergement. »
- Eileen Morrow

Elle a décrit le terrible impact que les nouvelles politiques fédérales ont eu sur son organisation et qu'elles auront sur toute organisation qui n'est pas formellement



incorporée. Selon elle, le gouvernement fédéral actuel s'enlène vers la privatisation des services. Celui-ci rationalise même les coupures au financement de la défense des droits en prétendant que les organisations offrant des services directs aux femmes en bénéficieront.

« Ils disent que ceci va aider les maisons d'hébergement. Je peux vous dire que cette politique ne nous aide pas. » - Eileen Morrow

« Mon cœur est lourd. Mais je pense que les femmes en milieu rural et en région éloignée ressentent les coupures en premier. Nous sommes vraiment choquées par l'attitude de Harper. » - une participante

Jolene Saulis, représentante de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), a décrit la campagne « Sœurs d'esprit » (*Sisters in Spirit*) contre la violence faites aux femmes autochtones: plus de 500 femmes autochtones sont disparues ou ont été tuées, ce qui, toute proportion gardée, est l'équivalent d'environ 18 000 femmes non autochtones.

« Nous avons développé une approche collaborative. Nous travaillons maintenant avec celles qui sont directement affectées par les politiques gouvernementales. Sœurs d'esprit a pris contact avec toutes les familles des femmes qui ont été tuées ou qui sont disparues. Notre travail est fondé sur la compassion, le partage, la confiance et la force de bâtir notre avenir. » - Jolene Saulis

L'AFAC a été impliquée dans la campagne d'éducation sur cette question avec les politiciens. Les membres de l'AFAC ont travaillé vers l'égalité des genres en encourageant une plus grande participation des femmes autochtones dans leurs communautés. L'organisation demande l'appui de l'ANFD et d'autres groupes de femmes dans leur lutte.

Professeure Sheila McIntyre a discuté de l'impact des politiques du gouvernement conservateur sur la participation des femmes au processus démocratique.

« Ces coupures diminuent la capacité des femmes à participer comme citoyennes à part entière au débat public. » - Sheila McIntyre

Elle a rappelé aux participantes que les litiges fondés sur le droit à l'égalité en vertu de la *Charte* ont été rendus possibles par le Programme de contestation judiciaire, dont le financement a aussi été éliminé par le gouvernement fédéral. Elle a expliqué que les coupures du gouvernement visaient le processus de développement du savoir au sein du mouvement des femmes, le partage d'information et d'autres processus permettant de confronter les politiques actuelles du gouvernement.

« Notre gouvernement parle de politiques axées sur la recherche. En fait, ils ont empêché toute possibilité de faire de la recherche dans les domaines qui nous intéressent. » - une participante



Ces coupures sont anti-intellectuelles et elles visent à limiter la capacité de lutter collectivement. Sheila presse les universitaires et les autres travailleurs de l'industrie du savoir à mettre leurs connaissances au profit du mouvement des femmes.

Thème 6: Défendre les droits des femmes avec un budget restreint

Pour contrecarrer les politiques fédérales actuelles, nous devons faire un grand effort de concertation et trouver des stratégies appropriées. C'est ce que les participantes ont fait, après avoir bénéficié des présentations inspirantes des conférencières, en discutant d'une foule d'idées pour les campagnes futures.

Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec, a insisté sur le fait que les femmes ne sont toujours pas égales et qu'il reste beaucoup à faire notamment pour améliorer la situation des femmes immigrantes, migrantes ou autochtones. Les récentes décisions du gouvernement Harper ne sont que la pointe de l'iceberg : les politiques néolibérales de ce gouvernement vont exacerber l'inégalité des femmes. La droite religieuse veut un retour aux valeurs traditionnelles de la famille et les groupes tels que *Focus on the Family* et *REAL Women* sont une menace réelle. Ce mouvement de droite est en hausse au Québec, comme dans le reste du Canada, avec la nouvelle opposition officielle, l'ADQ, qui promet 100\$ par semaine aux mères avec de jeunes enfants, plutôt que des services de garde publics.

Malgré le fait qu'après les élections de 2003, le gouvernement Charest ait au départ refusé de nommer une ministre responsable de la condition féminine, le mouvement des femmes s'est mobilisé, avec succès, pour renverser cette décision. Les effets de cette lutte se sont faits ressentir jusqu'à l'an passé, lorsque ce même gouvernement a annoncé plusieurs politiques progressistes.

« Les groupes de femmes se sont battus. Il n'était pas question que le gouvernement abolisse le Conseil du Statut de la femme. Plus de 80 organisations locales, régionales et nationales ont présenté des mémoires. Finalement, on a obtenu une ministre de la Condition féminine, un ministère en bonne et due forme, le renouvellement du mandat du Conseil du Statut de la femme, et une politique cadre pour que l'égalité des droits des femmes devienne une égalité de fait. Suite aux dernières élections, on a gagné un Conseil des Ministres paritaire. »

- Michèle Asselin

Fatima Jaffer, représentante de la BC Coalition for Women's Human Rights, a présenté la stratégie déployée par les femmes de Vancouver pour protester la fermeture des bureaux de Condition féminine Canada. Celles-ci ont occupé les bureaux jusqu'à ce qu'elles obtiennent la promesse que la Ministre Beverley Oda allait les rencontrer.

« Nous nous étions rassemblées pour protester contre le premier anniversaire de la promesse rompue par le gouvernement conservateur de respecter les droits



humains des femmes. Malgré la pluie, une superbe foule s'est présentée. Nous avons escaladé les marches vers le bureau de Condition féminine Canada et nous avons amorcé une grève d'occupation... qui s'est transformé en une réelle occupation. Les médias ont adoré. » – Fatima Jaffer

Tel qu'Edeltraud Neal de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités l'a fait remarqué, la situation actuelle nécessite une grande coalition des groupes de femmes, tout en respectant nos différences, afin de se mobiliser pour défendre les plus vulnérables d'entre nous.

*« Nous devons à nos filles et à nos petites filles de continuer la bataille. Nous pouvons le faire mais ceci voudra dire que nous devons faire des sacrifices. La chose primordiale est de rétablir le financement aux organisations de femmes. »
- Edeltraud Neal*

Nancy Peckford, de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI), nous a rappelé l'importance de se souvenir de nos succès et le progrès que nous avons fait au fil des ans. Elle a mentionné par exemple l'organisation, depuis 2003, de rencontres Fédéral/Provincial/Territorial des Ministres de la Condition féminine, pour discuter des dossiers portant sur la condition féminine. Elle a aussi mentionné la création du Comité permanent de la condition féminine et la nomination du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes. Elle a souligné l'importance d'insister sur notre vision pour la promotion des droits des femmes jusqu'aux prochaines élections afin d'obtenir de petites victoires au niveau fédéral.

*« C'est presque un miracle que l'ANFD et l'AFAI aient obtenu du financement sous ce gouvernement. C'est le résultat de la mobilisation constante et du travail de longue date des femmes dans ce domaine. »
– Nancy Peckford, AFAI*

Sue Genge, du Service de la condition féminine et des droits de la personne du Congrès du travail du Canada, s'est rappelé le processus qui a mené l'ANFD, l'AFAI, l'ICREF, et plusieurs autres groupes de femmes et de syndicats à créer la Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne, en octobre 2006. Elle s'est aussi rappelée les campagnes fondées sur quatre priorités : récupérer le financement fédéral pour les services de garde, rétablir le financement du Programme de contestation judiciaire, abolir les nouvelles directives de financement du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada et adopter une loi proactive sur l'équité salariale au fédéral.

« Nous continuons à nous mobiliser. Nous n'allons pas lâcher! » – Sue Genge

Au cours de l'automne, la Coalition a organisé une campagne pan-canadienne de lobbying auprès des député-e-s et des ministres fédéraux. Le 10 décembre, la Coalition a organisé une manifestation sur la Colline parlementaire, et a rendu publique une



Déclaration signée par plus de 500 groupes nationaux, provinciaux et locaux. Cette Déclaration exigeait que le gouvernement fédéral annule ses mauvaises décisions et qu'il mette en oeuvre les recommandations du Comité établi par l'ONU pour veiller au respect de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

« Nous avons décidé de faire de l'agenda anti-égalité de Harper le point de mire de la Journée Internationale des femmes du 8 mars. Notre slogan, imprimé sur des milliers d'autocollants roses, lançait : « Remettons l'égalité sur les rails! »
- Sue Genge

Comment continuer la lutte contre les politiques néfastes du gouvernement? Plusieurs idées ont été suggérées tout au long de la discussion, incluant l'importance d'informer la population à propos des politiques qui ont été adoptées par le gouvernement Harper, de s'assurer que les médias couvrent ces questions, de faire du lobbying auprès des députés durant l'été, de développer une bonne stratégie pré-électorale, de former des groupes de guérilla de femmes qui peuvent informer les autres dans leur milieu de travail, et de soumettre un nouveau rapport sur l'échec du gouvernement fédéral à respecter la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et les recommandations de son comité.

« La meilleure stratégie est de battre les Conservateurs aux prochaines élections. Il faut s'organiser et non pas agoniser. » - Michèle Asselin.

Conclusion

Cette Conférence **Maternité et droit** nous aura permis de constater que l'égalité des femmes, et en particuliers des mères, est loin d'être une réalité acquise. Il subsiste une foule de problèmes qui entravent le respect et la promotion des droits à l'égalité de femmes au Québec et dans le reste du Canada. L'important travail de recherche, de consultation et d'élaboration de recommandations en vue de la réforme des lois et politiques fédérales demeure aussi important que jamais.

L'ANFD est très fière d'avoir donné la parole à un grand nombre de femmes et d'organisations et nous espérons que cet événement ait ravivé notre solidarité et nous ait aidées à développer de fructueuses collaborations.

« Ne doutez jamais du fait qu'un petit groupe de personnes puisse changer le monde. » - une participante

Nous espérons que malgré l'impact très grave qu'auront les nouvelles politiques de financement de Condition féminine Canada, l'ANFD sera en mesure de contribuer au développement de quelques-unes des stratégies proposées lors de la conférence.